



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 20 juin 2011

Décision du directeur de l'unité territoriale du Rhône de la Direccte Rhône-Alpes du 17 juin 2011

Objet : Subdélégation de signature de Monsieur Bernard CHOLVY, Directeur de l'Unité territoriale du Rhône de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes dans le cadre des compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail, du code rural, du code de l'éducation et du code de l'action sociale et des familles, de Monsieur Michel DELARBRE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Rhône-Alpes.

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à Mesdames et Messieurs :

COLLET Fabienne, directrice du travail, secrétaire générale
 POSTEL-VINAY Ivan, administrateur civil, adjoint au directeur de l'Unité territoriale du Rhône
 BAYLE Eric, directeur-adjoint du travail, membre de l'équipe de direction
 BUISAN Sylvie, directrice-adjointe du travail, membre de l'équipe de direction
 DEBBARI Elisabeth, directrice-adjointe du travail, membre de l'équipe de direction
 JAN Annie, directrice-adjointe du travail, membre de l'équipe de direction
 LATELTIN Xavier, directeur-adjoint du travail, membre de l'équipe de direction
 LAVAYSSIERE Jean-Marie, directeur-adjoint du travail, membre de l'équipe de direction
 CHARRA René, directeur-adjoint du travail inspectant
 DUPOUX Marie-France, directrice-adjointe du travail inspectant
 LOUIS Joël, directeur-adjoint du travail inspectant
 ABADIE Alexandra, inspectrice du travail
 BARTHELEMY Philippe, inspecteur du travail
 BLANC Nathalie, inspectrice du travail
 BONNET Jean-Michel, inspecteur du travail
 BOUAYAD Isabelle, inspectrice du travail
 BROCARD Françoise, inspectrice du travail
 COLLET Josiane, inspectrice du travail
 CUNIN Brigitte, inspectrice du travail
 DUFOUR-GRUENAIIS Ian-Patrick, inspecteur du travail
 FEYEUUX Philippe, inspecteur du travail
 GACHET Marie-Françoise, inspectrice du travail
 GAUTHIER Bernard, inspecteur du travail
 GAUTHIER Sylvie, inspectrice du travail
 GICQUEL Jean-François, inspecteur du travail
 GIMENEZ Mélanie, inspectrice du travail
 GLASTER Emmanuel, inspecteur du travail
 JUST Anne-Marie, inspectrice du travail
 LHOMMEE Valérie, inspectrice du travail
 LONGIN Marie-Pierre, inspectrice du travail
 MERET Martine, inspectrice du travail
 METAXAS Denis, inspecteur du travail
 PEYSSONNEAUX, Anne inspectrice du travail
 PICARD Esther, inspectrice du travail
 SAZ Annabelle, inspectrice du travail
 TONNAIRE Anne-Line, inspectrice du travail
 BLANC Isabelle, contrôleur du travail, chef du service « accords-épargne salariale »

Pour signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans les conditions précisées ci-après, les décisions suivantes :

Cote	NATURE DU POUVOIR	Texte	Déléataires de signature
	A – DISCRIMINATIONS	<i>Code du travail</i>	
	<i>égalité professionnelle entre les femmes et les hommes</i>		
A1	Opposition au plan pour l'égalité professionnelle	L.1143-3 D.1143-6	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	B – CONSEILLERS PRUD'HOMMES	<i>Code du travail</i>	
	<i>Scrutin</i>		
B1	Avis au Préfet sur la liste et la circonscription des bureaux de vote	L.1441-32 D 1441-78	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	C – RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE		
	<i>Licenciement pour motif économique</i>		
C1	Réduction du délai de notification des licenciements aux salariés	L.1233-41 D.1233-8	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction
C2	Constat de carence de plan de sauvegarde de l'emploi	L.1233-52 D.1233-11 et 13	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction
C3	Avis sur une irrégularité de procédure dans un projet de licenciement pour motif économique	L.1233-56 D.1233-12 et 13	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
C4	Propositions pour compléter ou modifier le plan de sauvegarde de l'emploi	L.1233-57 D.1233-13	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants

			et inspecteurs du travail.
	Autre cas de rupture		
C5	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail	L.1237-14 R.1237-3	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	D – CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE ET CONTRAT DE TRAVAIL TEMPORAIRE	<i>Code du travail</i>	
	Conclusion et exécution du contrat		
D1	Dérogation à l'interdiction de conclure un contrat de travail à durée déterminée ou un contrat de travail avec une entreprise de travail temporaire pour effectuer certains travaux dangereux	L.1242-6 et D.1242-5 L.1251-10 et D.1251-2 L.4154-1, D.4154-3 et D.4154-6	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	E – GROUPEMENT D'EMPLOYEURS	<i>Code du travail</i>	
	Groupement d'employeurs n'entrant pas dans le champ d'une même convention collective		
E1	Opposition à l'exercice de l'activité du groupement d'employeurs	L.1253-17 et D.1253-7 à D.1253-11	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Groupement d'employeurs pour le remplacement de chefs d'exploitation agricole ou d'entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ou de personnes physiques exerçant une profession libérale.		
E2	Décision d'agrément ou de refus d'agrément du GE	R.1253-22	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
E3	Demande de choisir une autre convention collective	R.1253-26	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction.
E4	Retrait de l'agrément	R.1253-27 et R.1253-28	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	F – EXERCICE DU DROIT SYNDICAL	<i>Code du travail</i>	
	Délégué syndical		
F1	Décision de mettre fin au mandat de délégué syndical	L.2143-11 et R.2143-6	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	G – INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL	<i>Code du travail</i>	
	Délégués du personnel		
G1	Décision imposant l'élection de délégués de site et, en l'absence d'accord, fixant les modalités électorales	L.2312-5 et R.2312-1	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
G2	Décision de répartition du personnel dans les collèges électoraux et de répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel	L.2314-11 et R.2314-6	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
G3	Reconnaissance du caractère d'établissement distinct ou de la perte de la qualité d'établissement distinct.	L.2314-31 et R.2312-2	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Comité d'entreprise		
G4	Reconnaissance du caractère d'établissement distinct ou de la perte de la qualité d'établissement distinct.	L.2322-5 et R.2322-1	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
G5	Décision accordant la suppression du comité d'entreprise	L.2322-7 et R.2322-2	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
G6	Surveillance de la dévolution des biens	R.2323-39	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
G7	Répartition du personnel dans les collèges électoraux et répartition des sièges entre les différentes catégories de personnel	L.2324-13 et R.2324-3	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	Comité central d'entreprise		
G8	Nombre d'établissements distincts et répartition des sièges entre les différents établissements et les différentes catégories	L.2327-7 et R.2327-3	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Comité de groupe		
G9	Répartition des sièges entre les élus du ou des collèges électoraux	L.2333-4 et R.2332-1	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
G10	Désignation du remplaçant d'un représentant du personnel ayant cessé ses fonctions	L.2333-6 et R.2332-1	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Comité d'entreprise européen		
G11	Décision accordant la suppression du comité d'entreprise européen.	L.2345-1 et R.2345-1	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	H – PROCEDURE DE REGLEMENTS DES CONFLITS COLLECTIFS	<i>Code du travail</i>	
	Commission départementale de conciliation		
H1	Avis au préfet pour la nomination des membres des commissions	R.2522-14	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	I – DUREE DU TRAVAIL, REPOS ET CONGES	<i>Code du travail</i>	
	Durées maximales du travail		
I1	Dérogation à la durée hebdomadaire maximale de 48h	L.3121-35	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction,

			directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
I2	Dérogation à la durée hebdomadaire maximale de 48h (professions agricoles)	L.713-13 et R. 713-32 du <i>Code rural et de la pêche maritime</i>	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
I3	Dérogation à la durée hebdomadaire maximale moyenne de 44h calculée sur 12 semaines consécutives	L.3121-36 et R.3121-24 à R.3121-28	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
I4	Dérogation à la durée moyenne hebdomadaire de 44h calculée sur 12 semaines consécutives (professions agricoles)	L.713-13, R. 713-26 et R. 713-28 du <i>code rural et de la pêche maritime</i>	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	Contrôle de la durée du travail		
I5	Recours hiérarchique contre la décision d'inspecteur du travail relative à l'enregistrement des heures de travail effectuées	R.713-44 du <i>Code rural et de la pêche maritime</i>	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Aménagement du temps de travail	<i>Code du travail</i>	
I6	Suspension pour des établissements spécialement déterminés, de la faculté de récupération des heures perdues suite à une interruption collective du travail, en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans une profession	R.3122-7	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	Congés payés		
I7	Désignation des membres des commissions instituées auprès des caisses de congés payés du BTP	L.3141-30 et D.3141-35	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	J – REMUNERATION MENSUELLE MINIMALE	<i>Code du travail</i>	
	Allocation complémentaire		
J1	Proposition au préfet de versement direct aux salariés de la part de l'état	L.3232-9 et R.3232-6	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	K – ACCORDS D'INTERESSEMENT OU DE PARTICIPATION ET REGLEMENT D'UN PLAN D'EPARGNE SALARIALE	<i>Code du travail</i>	
	Accusé de réception des dépôts :		
K1	- des accords d'intéressement	L.3313-3, L.3345-1, D.3313-4 et D.3345-5	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction, le contrôleur du travail chef du service Accords-Epargne salariale.
K2	- des accords de participation	L.3323-4, L.3345-1, D.3323-7 et D.3345-5	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction, le contrôleur du travail chef du service Accords-Epargne salariale.
K3	- des plans d'épargne salariale et de leurs règlements	L.3332-9, L.3345-1, R.3332-6 et D.3345-5	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction, le contrôleur du travail chef du service Accords-Epargne salariale.
	Contrôle lors du dépôt		
K4	Demande de retrait ou de modification de dispositions illégales	L.3345-2, R. 713-26 et R. 713-28	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	L – DISPOSITIONS PARTICULIERES A CERTAINES CATEGORIES DE TRAVAILLEURS	<i>Code du travail</i>	
	Local dédié à l'allaitement		
L1	Autorisation de dépasser provisoirement le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis dans un même local.	R.4152-17	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	M– AMENAGEMENT DES LIEUX ET POSTES DE TRAVAIL	<i>Code du travail</i>	
	Risques d'incendies et d'explosions et évacuation		
M1	Dispense à un maître d'ouvrage	R.4216-32	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
M2	Dispense à un établissement	R.4227-55	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	N– PREVENTION DES RISQUES LIES A CERTAINES OPERATIONS	<i>Code du travail</i>	
	Prescriptions techniques applicables avant l'exécution des travaux de BTP		
N1	Dérogations aux règles d'accès au chantier ou de raccordement à un réseau d'eau potable et d'électricité	R.4533-6 et R.4533-7	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants

			et inspecteurs du travail.
	Risques particuliers dans les établissements pyrotechniques		
N2	Approbation de l'étude de sécurité	Art. 85 du décret 79-846 du 28 septembre 1979	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	O – MISES EN DEMEURE ET DEMANDES DE VERIFICATION	<i>Code du travail</i>	
	Mises en demeure		
O1	Sur les principes généraux de prévention et obligation générale de santé et sécurité	L.4721-1	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Recours		
O2	Contestation de la nature, de l'importance ou du délai imposé d'une demande d'analyse de produit d'un inspecteur du travail	R.4723-5	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Dispositions pénales		
O3	Avis au tribunal sur le plan de réalisation des mesures propres à rétablir des conditions normales de santé et de sécurité au travail	L.4741-11	Directeurs, directeurs adjoints du travail membres de l'équipe de direction, directeurs adjoints du travail inspectants et inspecteurs du travail.
	P – TRAVAILLEURS HANDICAPES	<i>Code du travail</i>	
P1	Reconnaissance de la lourdeur du handicap	L.5212.9 et R.5213-39	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
P2	Attribution d'une aide salariale financée par le FDIPH	L.5213-11 et R.5213-39	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
P3	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées	R.241-24 du Code de l'action sociale et des familles	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Q – INDEMNISATION DES TRAVAILLEURS INVOLONTAIREMENT PRIVES D'EMPLOI	<i>Code du travail</i>	
Q1	Détermination du salaire de référence pour les travailleurs migrants	R.5422-3	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
Q2	Détermination des périodes où il n'y a pas lieu à indemnisation des heures perdues pour intempéries, du fait de l'arrêt habituel de l'activité de l'entreprise de BTP	L.5424-7 et D.5424-8 à D.5424-10	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	R – APPRENTISSAGE	<i>Code du travail</i>	
	Contrat d'apprentissage		
R1	Contrôle de la validité de l'enregistrement du contrat d'apprentissage par les chambres consulaires	L.6224-5, R.6224-7 et R.6224-8	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
R2	Suspension du contrat d'apprentissage avec maintien de rémunération. Autorisation ou refus d'autorisation, de reprise du contrat Interdiction, pour une durée déterminée, de recrutement de nouveaux apprentis ou de jeunes en contrats d'insertion en alternance.	L.6225-4 à L.6225-6 R.6225-9 à R.6225-11	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	S – FORMATION PROFESSIONNELLE	<i>Code du travail</i>	
	Contrat de professionnalisation		
S1	Enregistrement du contrat	L.6325-5 et R.6325-2	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
S2	Retrait du bénéfice de l'exonération des cotisations sociales	L.6325-22 et R.6325-20	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Titre professionnel	<i>Code de l'éducation</i>	
S3	Désignation du jury du titre professionnel et des certificats complémentaires	R.338-6	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
S4	Délivrance du titre professionnel, des certificats de compétence et complémentaire	R.338-7	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	T – PROFESSIONS DU SPECTACLE, DE LA PUBLICITE ET DE LA MODE	<i>Code du travail</i>	
	Mannequins et agences de mannequins		
T1	Avis au préfet sur la demande de délivrance de la licence d'agence de mannequins	L.7123-14 et R.7123-8	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	Enfants dans le spectacle, les professions ambulantes, la publicité et la mode		
T2	Instruction de la demande d'autorisation individuelle d'embauche d'un enfant de moins de 16 ans	L.7124-1 et R.7124-4	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	U – TRAVAIL A DOMICILE	<i>Code du travail</i>	
U1	Demande de vérification de la comptabilité du donneur d'ouvrage	R.7413.2	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction

U2	Avis au Préfet sur la composition de la commission départementale compétente pour donner un avis sur les temps d'exécution	R.7422-2	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
	V – CONTRIBUTION SPECIALE POUR EMPLOI D'ETRANGER SANS TITRE DE TRAVAIL	<i>Code du travail</i>	
V1	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la détermination de la contribution	L.8253-1, L.8253-7 et R.8253-3, R.8253-5 et R.8253-11	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction
V2	Engagement de la procédure préalable à la décision de l'OFII et avis sur la possibilité de faire application de la règle de Solidarité financière du donneur d'ordre	L.8254-4, R.8254-7 et D.8254-11	Directeurs, directeurs-adjoints du travail membres de l'équipe de direction

Article 2 : Le directeur de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du développement des entreprises du Rhône est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Directeur de l'unité territoriale du Rhône,
Directeur régional adjoint
Bernard CHOLVY